L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. | WINNIPEG, MANITOBA, FEVR. 9, 1899. | No 2

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN.

TROP PARLER NUIT.

Un vieux proverbe dit qu'il faut tourner dix fois sa langue dans sa bouche avant que de parler ; il semble qu'il ne serait pas moins nécessaire de réfléchir quelque temps avant que d'écrire.

C'est pour avoir négligé cette sage précaution que le R. M. Cloutier s'est attiré, cette semaine, une rébufade qu'il eût été pourtant bien facile d'éviter.

M. Cloutier, en effet, dans une lettre adressée au *Free Press* et publiée par ce journal, prétendait rejeter sur le *Collegiate Institute* de Winnipeg la responsabilité des fautes d'orthographes reprochées par M. Keame à une institutrice de Lorette.

Car, disait-il, *cette jeune fille avait obtenu du Département d'Education un certificat de troisième classe*

Donc le *Collegiate Institute* était répréhensible de délivrer un certificat à une personne non qualifiée.

La réponse ne s'est point fait attendre et M. F. H. Schofield, principal du *Coll. Inst.*, déclare que le R. M. Cloutier se trompe absolument ; que la jeune personne en question s'est bien présentée en effet pour obtenir un certificat de troisième classe, mais que malgré tout leur bon vouloir, les examinateurs n'ont pu lui accorder de certificat.

Beaucoup penseront qu'il eût été pourtant facile de s'éviter semblable démenti.

C'est le cas de répéter avec Molière :

Que diable allait-il faire en cette galère !

Association Liberale.

A l'assemblée tenue le 2 fev. par l'association liberale de Winnipeg, il fut procedé à la nomination des officiers pour l'année 1899.

Le bureau fut maintenu tel que constitué.

MM. N. Chevrier, H. d'Hellencourt, L. Verhoeven et C. Simon furent nommés delegués.

Une serie de discours furent prononcés par EM. H. Fournier, Camyre, Verhoeven, etc., etc.

En somme, excellente reunion qui doit être suivie de beaucoup d'autres.

Il y aura seance le mercredi, 15 fev. On y discutera la constitution particulière de l'association locale.

Un Epouvantable Sinistre.

L'Hotel Manitoba en Ruines.

L'hôtel Manitoba construit par le N. P. Railway et inauguré en 1892, fut detruit de fond en comble dans la nuit de mardi à mercredi par un violent incendie.

L'alarme fut donnée vers minuit et quelques minutes par M. Gelly, employé de l'hôtel, qui venait de constater de la fumée au quatrième etage.

L'on crut tout d'abord s'être rendu maître du feu et les voyageurs, descendus en toute hâte, plaisantaient entre eux de l'accident.

Mais vers 1 heure le feu qui couvait depuis longtemps eclata soudain, et en quelques minutes envahit une partie de l'hôtel.

Dejà la fumée remplissait à tel point tous les corridors que les voyageurs furent dans l'impossibilite de regagner leurs chambres pour sauver leurs effets et leurs valeurs.



De la "Tribune"

Aussi un grand nombre de voyageurs durent se sauver en costume de nuit, deux d'entre eux se sauvèrent pieds nus par l'echelle de sauvetage et traversèrent ainsi la rue Main ; or il faisait de 40 à 45 degrés de froid.

L'un d'eux est dans un etat desesperé à l'hôtel Grand Central.

Un courtier en diamants perd pour $60,000 de diamants qu'il n'a pu sauver.

Les pertes resultant de l'immeuble et du mobilier montent elles seules à plus de $300,000.

L'hôtel Manitoba etait l'un des edifices les plus remarquables de Winnipeg, et comme il y a tout lieu de croire que la Cie ne le rebâtira pas, c'est une perte enorme pour la ville.

A l'heure actuelle quelques pans de murs restent seuls debout.

C'est une triste repétition de l'incendie du bloc McIntyre, l'année dernière.

TERRES D'ECOLES.

PERMIS DE CULTURE.

Avis est donné par les présentes que toute personne ayant payé loyer pour la culture de Terrains d'Ecole durant la saison de 1898 sera considérée comme ayant le premier droit d'obtenir un permis de culture des mêmes terrains pour la saison de 1899, moyennant paiement à l'avance du loyer requis à raison de 0.50 cents de l'acre, pourvu que leur application pour tel permis soit envoyée au Département de l'Intérieur à Ottawa le ou avant le 10me jour de février 1899.

Si les dites personnes, d'ailleurs, manquaient de faire leur application à la date mentionnée le gouvernement acceptera toute autre application qui pourra être faite au sujet des dits terrains. Dans le cas où les terrains pour lesquels des permis auront été délivrés viendraient à être mis en vente avant l'expiration de ces permis, la vente sera sujette à la condition d'autoriser la récolte et l'enlèvement de cette récolte.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur.
Ottawa, 10 janvier 1899.

Une Bonne Œuvre

Nous recevons, de Saint-Malo, la lettre qui suit :

SAINT-MALO, MANITOBA,
MERCREDI, 1ER FÉVRIER, 1899.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Dans la nuit du lundi, 30 janvier, le feu s'est déclaré chez M. Lebleu, un habitant de LaRochelle. La maison a été détruite avec presque tout ce qu'elle contenait.

Ici, les gens ont fait leur possible pour venir en aide à cette pauvre famille mais, cela ne peut suffire.

C'est pour cette raison, M. le Rédacteur, que je viens vous prier de bien vouloir insérer, dans votre estimable feuille, les quelques vers suivants, car, je sais généreux tous ceux qui vous lisent et je suis certain, d'avance, qu'ils répondront, tous, selon leurs moyens, à cet appel fait aux noms des malheureux éprouvés.

Je serais heureux, si ces quelques vers contribuaient un peu à la recette, car n'étant pas riche, c'est tout ce que je puis faire aujourd'hui pour la famille dont il est question.

Tout sera accepté, bien entendu.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, mes salutations empressées.

" DE LOËN."

L'on peut envoyer les dons à M. l'abbé Noret, curé de Saint-Malo.

Voici les vers :

Donnez, riches l'aumône est sœur de la Prière
V. HUGO

Vous qui ne craignez pas les coups de la Misère,
Vous qui n'avez pas froid, vous qui n'avez pas faim,
Vous savez que l'Aumône est sœur de la Prière !
Pour des infortunés je viens tendre la main.

Ils sont dix ! huit enfants, des tout jeunes encore,
Un baby qui râlait quand le feu les surprit,
Cet infernal fléau qui, sans merci, dévore
Et tout ce qui revêt, et tout ce qui nourrit.

Par une nuit terrible, il les laissa pêle-mêle
Jetés sur le chemin demi-nus, comme fous !
Les grands, passait encore, mais ceux à la mamelle !
Et c'est pour les petits que je m'en viens à vous.

Ils n'ont rien les pauvrets pour reposer leur tête,
Tout est resté, là-bas, dans un amas sans nom.
Allons, riches, donnez ! donner c'est une fête
Pour le cœur du chrétien ; c'est si doux d'être bon.

Et vous, les tous petits, allez trouver vos mères,
Prenez bien doucement leur main dans votre main,
Dites-leur : " Moi je veux soulager ces misères,
" Qu'importe si je n'ai pas de bonbons demain ! "

DE LOËN.

Nous devons féliciter, sans réserve la généreuse pensée de notre correspondant.

Sa pitié et sa charité l'ont merveilleusement inspiré et nous espérons que ses vers trouveront de l'écho dans tous les cœurs de nos concitoyens.

Nous nous mettons à la disposition de ceux d'entre eux qui désireraient faire parvenir quelques secours à la malheureuse famille Lebleu.

Comme le dit notre correspondant, tout sera accepté, vêtements, linges, provisions et le reste, et pour peu que chacun y mette du sien le désastre sera vite réparé.

Adressez vos dons soit à M. l'abbé Noret, curé de Saint-Malo, soit à L'ÉCHO DE MANITOBA, 435, rue Main, Winnipeg.